



DÉCLARATION DE RÉSERVATION
DE LA SALLE POLYVALENTE

ASSOCIATIONS COMMUNALES

DEMANDEUR :

NOM et PRÉNOM (ou raison sociale) :

.....

ADRESSE :

.....

☎ :

@ :

RÉSERVATION :

GRANDE SALLE PETITE SALLE

Objet de la réservation :

Date(s) de la location :

Nombre de participants :

Horaires :

TARIFS 2021
FIXÉS PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 17/12/2020

PETITE SALLE	
1 jour (repas, vin d'honneur, réunion)	<input type="checkbox"/> gratuit
Cuisine + lave vaisselle	<input type="checkbox"/> gratuit
Couvert (0,50 € l'unité)	<input type="checkbox"/> Nb de couverts=x 0,50€=.....€
Chauffage (par jour)	<input type="checkbox"/> 41,00 €
Caution	<input type="checkbox"/> 500,00 €
GRANDE SALLE	
1 jour.	<input type="checkbox"/> 93,00 €
2 jours	<input type="checkbox"/> 185,00 €
Forfait décoration (la veille à partir de 15h00)	<input type="checkbox"/> gratuit €
Cuisine + lave vaisselle	<input type="checkbox"/> gratuit €
Couvert (0,50 € l'unité)	<input type="checkbox"/> Nb de couverts=x 0,50€=.....€
Chauffage (par jour)	<input type="checkbox"/> 82,00 €
Caution	<input type="checkbox"/> 500,00 €
Caution ménage	-
TOTAL	



Rappel : les utilisateurs doivent fournir les produits d'entretien (excepté le détergent du lave-vaisselle).

Vous pouvez contacter l'agent responsable de la salle polyvalente au 06 73 73 14 65 :

- pour tout renseignement autre qu'administratif,
- pour programmer une visite,
- pour fixer les états des lieux (entrant et sortant) liés à la location.

Le demandeur sus nommé :

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente,
- déclare avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de ladite salle et dit prendre à sa charge tous dégâts constatés dans celle-ci dans le cadre de la présente location,
- prend l'engagement de transmettre un dossier complet (fournir l'attestation d'assurance garantissant sa responsabilité civile pour les dommages aux biens confiés et apportés ; transmettre son justificatif de domicile),
- s'engage à régler le montant global de la location au secrétariat de la Mairie, soit par chèque à l'ordre du Trésor Public, soit en espèces (faire l'appoint),
- s'engage à envoyer la caution avec la feuille de réservation.

Fait à
Le